

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2016**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15

Mme le Maire présente ses salutations à la presse

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMAN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mme Marie-Jeanne BAUMANN

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION : Patrick MULLER qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Jonathan WILLER, adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2016**
2. **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**
3. **ELECTION D'UN CONSEILLER DELEGUE**
4. **COMMISSIONS COMMUNALES**
5. **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
6. **AFFAIRE FINANCIERES**
7. **DIVERS TRAVAUX**
8. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
10. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Le Conseil municipal à 12 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) dont une procuration (Patrick MULLER) et 1 ABSTENTION (Claudine MUNCH) approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 et le signe séance tenante.

2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Mme le Maire rappelle la démission de Mme Véronique HERTER, 2^{ème} Adjointe au Maire pour des raisons professionnelles et personnelles. Elle remercie encore une fois cette dernière pour tout le travail réalisé. Pour rappel, Mme HERTER s'occupait des associations, des fêtes, de la gestion de la salle polyvalente et des affaires scolaires.

Après diverses discussions et en accord avec les adjoints en place, Mme le Maire propose Mme Denise HECHT en tant que 2^{ème} adjointe. Mme HECHT est actuellement conseillère déléguée au C.C.A.S. et à la communication.

Mme le Maire pense pouvoir dire au nom de tous qu'elle donne entièrement satisfaction dans ses fonctions et même plus encore.

Après discussion avec Mme HECHT, elle propose qu'elle garde ses attributions actuelles et qu'elle reprenne en plus la gestion de la salle polyvalente, des fêtes et des associations.

Mme le Maire précise que le point de la prise en charge des affaires scolaires sera évoqué plus tard lors de la réunion.

Mme le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à bulletin secret.

Mme le Maire propose Mme Denise HECHT pour le poste de 2^{ème} adjoint.

Après un appel à candidatures, est déclarée candidate au poste de 2^{ème} adjoint :

✓ Mme Denise HECHT

Le Conseil municipal dit que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux titulaires de délégation est sans changement par rapport à la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014.

Le Conseil municipal à 12 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) dont une procuration (Patrick MULLER) et 1 ABSTENTION (Denise HECHT) approuve l'élection de Mme Denise HECHT au poste de 2^{ème} Adjoint.

Mme Denise HECHT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée 2^{ème} Adjointe et est immédiatement installée.

3. CONSEILLER DELEGUE A LA JEUNESSE ET AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder à la nomination d'un conseiller délégué à la jeunesse et aux affaires scolaires. Ce poste sera placé sous la responsabilité de Mme le Maire.

Mme le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à bulletin secret.

Après un appel à candidatures, est déclarée candidate au poste de conseillère municipale déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires :

- ✓ Mme Audrey BAUMANN

Le Conseil municipal à 12 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) dont une procuration (Patrick MULLER) et 1 ABSTENTION (Audrey BAUMANN) approuve l'élection de Mme Audrey BAUMANN au poste de conseillère municipale déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires.

Mme Audrey BAUMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée conseillère municipale déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires et est immédiatement installée.

4. COMMISSIONS COMMUNALES

Mme le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à bulletin secret.

Mme le Maire indique que les conseillers vont procéder au vote des différentes commissions de travail qui seront placées sous la responsabilité des adjoints ou conseillers délégués.

4.1 COMMISSION FINANCES SOUS LA RESPONSABILITE DU MAIRE

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission finances et elle propose : MM. Bernard BOEGLIN, Emmanuel GERRER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER et Mmes Denise HECHT, Audrey BAUMANN et Christèle WILLER.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.2 COMMISSION URBANISME – SECURITE CIVILE -CIMETIERE SOUS LA RESPONSABILITE DE M. ROGER OBERMEYER

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission urbanisme-sécurité civile - cimetière et elle propose : MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL et Mmes Denise HECHT, Audrey BAUMANN et Christèle WILLER.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.3 COMMISSION JEUNESSE - SCOLAIRE SOUS LA RESPONSABILITE DE MME AUDREY BAUMANN & MME CHRISTELE WILLER

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission scolaire - jeunesse et elle propose : MM. Bernard BOEGLIN, Emmanuel GERRER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER et Mmes Audrey BAUMANN, Denise HECHT et Christèle WILLER.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.4 COMMISSION ASSOCIATIONS - SALLE POLYVALENTE - FÊTES - CULTURE - SPORT SOUS LA RESPONSABILITE DE MME DENISE HECHT

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission associations - salle polyvalente - fêtes - culture - sport et elle propose : MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Denis HUTTENSCHMITT, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL et Mmes Denise HECHT, Claudine MUNCH et Christèle WILLER.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.5 COMMISSION VOIRIE - QUALITE DE VIE - AGENTS TECHNIQUES SOUS LA RESPONSABILITE DE M. DENIS HUTTENSCHMITT

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission voirie - qualité de vie - agents techniques et elle propose : MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denis HUTTENSCHMITT, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, et Mmes Denise HECHT, Claudine MUNCH et Christèle WILLER.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.6 COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX SOUS LA RESPONSABILITE DE M. BERNARD BOEGLIN

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission bâtiments communaux et elle propose : MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, et Mmes Denise HECHT et Christèle WILLER.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.7 COMMISSION COMMUNICATION SOUS LA RESPONSABILITE DE MME DENISE HECHT

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission communication et elle propose : MM. Bernard BOEGLIN, Emmanuel GERRER, Denis HUTTENSCHMITT, Roger OBERMEYER, et Mmes Audrey BAUMANN, Denise HECHT et Christèle WILLER.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.8 COMMISSION APPEL D'OFFRES & D'ADJUDICATION & JURY MAITRISE D'OEUVRE

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission appel d'offres & d'adjudication & jury maîtrise d'œuvre et elle propose : MM. Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Roger OBERMEYER en tant que membres titulaires, MM. Denis HUTTENSCHMITT, Jérôme SITTER et Mme Claudine MUNCH en tant que membres suppléants.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.9 COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PERISCOLAIRE

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission D.S.P et elle propose : MM. Emmanuel GERRER, Roger OBERMEYER et Mme Audrey BAUMANN en tant que membres titulaires, MM. Patrick MULLER, Jérôme SITTER et Mme Marie-Jeanne BAUMANN en tant que membres suppléants.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

4.10 COMMISSION ECONOMIQUE & SOCIALE

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission économique & sociale et elle propose : MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denis HUTTENSCHMITT, Christian WEIGEL, et Mme Claudine MUNCH.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

5. COMMISSION INTERCOMMUNALE

Mme le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à bulletin secret.

Mme le Maire indique que les conseillers vont procéder au vote des différentes commissions de travail qui seront placées sous la responsabilité des adjoints ou conseillers délégués

5.1 COMMISSION COMMUNICATION

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission communication de la C.A.3.F. et elle propose M. Jacques DUCRON en tant que titulaire à la place de Mme Véronique HERTER et Mme Audrey BAUMANN en qualité de suppléante.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nominations susvisées.

Mme le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 il n'y aura qu'un délégué de Buschwiller par commission.

Les autres commissions intercommunales restent inchangées.

6. AFFAIRES FINANCIERES

6.1 DECISION MODIFICATIVE

Mme le Maire informe qu'à la suite de la vente de notre nacelle et notre tracteur, il convient d'approvisionner le compte 024 de la somme de 14.554,00€ (7.414,00 € pour le tracteur et 7.140,00 € pour la nacelle) afin de passer les écritures comptables de façon réglementaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'approvisionnement du compte 024 pour la somme de 14.554,00€.

Mme le Maire signale que le prestataire Webenchères prend une commission de 10 % de la recette de ces ventes soit 1.455,40€ HT.

6.2 REMBOURSEMENT DEGATS MAISON COMMUNALE

Mme le Maire informe l'assemblée, que suite à une location de la maison communale, deux panneaux en bois ont été endommagés par accident. Mme CHRISTEN-GREDER, locataire, propose de rembourser les dégâts occasionnés. Pour cela, Mme le Maire propose de faire parvenir un titre de recette de 90 € (54 € pour le matériel et 36 € pour la main d'œuvre) à Mme CHRISTEN-GREDER.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la demande de remboursement pour les dégâts occasionnés lors de la location de la maison communale.

7. DIVERS TRAVAUX

7.1 POSE DE MACADAM

M. D. HUTTENSCHMITT propose la pose de macadam sur le chemin communal passant par la cour de M. GOETSCHY reliant la « rue des Vosges » à la « rue des Vergers », uniquement la partie de la rue des Vosges au portillon. La surface est estimée à environ 48 m².

Il propose également de poser du macadam sur le chemin communal passant à l'arrière de la « rue de Wentzwiller » et la reliant à la « rue des Landes ». La surface est estimée à environ 42 m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la pose de macadam sur ces deux chemins communaux.

7.2 ACHAT DE TERRAIN A LA SAFER

M. D.HUTTENSCHMITT fait savoir que le Conseil Général du Haut-Rhin, avec qui la Commune travaille sur le dossier de la réhabilitation de la zone humide, a fait savoir que deux parcelles agricoles à proximité de cette zone étaient en vente.

Il propose que Mme le Maire dépose au nom de la commune une candidature pour l'acquisition de ces parcelles situées comme suit :

Lieu-dit	Section	Parcelle	Superficie
ALLMENDBODEN	12	114	16a07ca
ALLMENDBODEN	12	115	24a22ca

M. D.HUTTENSCHMITT demande aux conseillers d'approuver d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de candidatures pour l'acquisition de ces deux parcelles et à signer tous documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de se porter candidat pour l'acquisition des parcelles susvisées et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

7.3 PHASE CONVENTION

Mme le Maire indique que dans le cadre des travaux de fibre avec la Région, à ce jour, des discussions sont encore en cours, et qu'un rendez-vous aura encore lieu le lundi 18 juillet 2016 à ce sujet. Par conséquent pour éviter une réunion du conseil supplémentaire dans les jours à venir, elle propose aux conseillers de valider :

Une convention éventuellement possible avec la société ROSACE pour être remboursé sur la partie vidéocommunication des travaux de l'entreprise GANTER-SIREG.

Mme le Maire indique que la part des travaux affectant l'emprise de la RD N°12B3 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage ROSACE, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise. La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par ROSACE sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec ROSACE dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagement de sécurité routière centre bourg et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide la tranche conditionnelle dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité routière 2016. Ces travaux seront réalisés par la société ROSACE.

7.4 DIVERS TRAVAUX 2

Mme le Maire indique qu'il convient de valider la tranche conditionnelle – « terrassement vidéo communication » dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité routière 2016 pour un montant de 11.260,00 € HT. Ces travaux seront réalisés par la société GANTER-SIREG (13.512,00 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide la tranche conditionnelle « terrassement vidéo communication » dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité routière 2016 pour la somme de 13 512,00€ TTC. Ces travaux seront réalisés par la société GANTER-SIREG.

7.5 SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL

Pour information, Mme le Maire indique que la Région GRAND EST a accordé une subvention de 20.000,00 € pour les travaux d'aménagements de sécurité routière et une autre subvention de 6.000,00 € pour la réalisation de l'étude thermique de la salle polyvalente.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

8.1 COMMISSION SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle que le conseil d'école s'est réuni le 27 juin 2016. Lors de l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Ecole, Mme le Maire a signalé que la Commune n'accepte pas que les parents doivent payer 30 € en plus par enfant pour compenser la diminution du budget alloué par la Commune, budget passant de 90 € à 60 € par enfant. Elle a également rappelé qu'il s'agit d'une délibération du Conseil municipal et que cette somme a été allouée par la Commune afin de permettre la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves. Elle précise également que des villages avoisinants allouent environ 30 € par enfant et par année pour les fournitures scolaires.

La nouvelle équipe enseignante est composée comme suit :

Mme HOYER pour la maternelle bilingue

Mme VONESCH Isabelle, directrice pour la maternelle monolingue et une partie des CP

Mme GUTKNECHT Céline pour le cycle 2

Mme HAJNUS Anne pour la classe cycle 3 en complément du mi-temps de Mme BARTHELEMY Anaïs sur le cycle 3.

Les effectifs pour la prochaine rentrée sont les suivants :

maternelles bilingues	maternelles monolingues	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
28	15	16	10	08	13	08

Au total il y aura 98 élèves.

Au niveau de la vie de l'école :

- ✓ Exercice d'évacuation effectué le 03 mai dernier, un exercice surprise sera réalisé d'ici la fin de l'année.
- ✓ Tee-shirts réalisés pour les enfants avec des photos et des dessins des enfants.
- ✓ Le cycle 3 a fait un échange avec une classe de Riehen.
- ✓ Le cycle 2 a eu une rencontre d'athlétisme.
- ✓ Mme GUTKNECHT remercie la Commune pour le budget escalade.
- ✓ Le Lieutenant-Colonel (H) Elser est intervenu dans la classe de cycle 3 suite à la participation à l'opération dessins de Noël pour les soldats français en poste à l'étranger.
- ✓ Opération Basket
- ✓ Echange de chants avec la Chorale des Perles du Sundgau d'où leur participation à la kermesse du 1er juillet 2016.
- ✓ Intervention de M. LUDWIG pour l'alsacien, activité qui devrait perdurer en 2017.
- ✓ Les sorties piscine pour la rentrée ne sont pas encore validées car il n'y a qu'un accompagnateur ayant la formation nécessaire à ce jour. Il en faut 4 en tout.

La Directrice signale que les nouveaux baudières commandés sont trop grands. Elle signale également un problème de sécurité au niveau des arbres de la cour d'école, elle a procédé elle-même à un petit élagage sur les tilleuls et souhaiterait qu'un élagage soit effectué pour la rentrée.

Une commande de mobilier sera réalisée pour la rentrée.

Déménagement de la classe de maternelle: la salle de dortoir actuelle deviendra la monolingue maternelle et d'une partie des CP. La salle multifonctions possède un puits de lumière qui ne pourra pas être occulté pour la sieste. L'équipe enseignante est chargée de ranger et trier le matériel à la cave.

Mme le Maire informe que le secrétariat de la mairie a transféré la liste des anciens élèves à un parent d'élève de Folgensbourg comme demandé, mais n'ayant pas eu d'invitation pour la fête de départ à la retraite de M. BEYER, elle est allée personnellement lui remettre les bons cadeaux, la carte et lui souhaiter une bonne retraite.

8.2 COMMISSION URBANISME

• **Déclarations préalable acceptées**

Référence : DP 068 061 16 F0023
Demandeur : STRUBEL Cédric
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 28
Adresse du terrain : 20, rue de Hégenheim
Superficie : 735 m²

Référence : DP 068 061 16 F0024
Demandeur : CAEL Fabien
Objet : Dalle de béton
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 05
Adresse du terrain : 11, rue des Vosges
Superficie : 98 m²

Référence : DP 068 061 16 F0025
Demandeur : NAAS Doris
Objet : Cabane de jardin ouverte, démolition d'une partie du mur
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 112
Adresse du terrain : 10, rue de l'Eglise
Superficie : 1206 m²

Référence : DP 068 061 16 F0029
Demandeur : ARDENTI Jean-Claude
Objet : Ravalement de façade & changement de tuiles
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 36
Adresse du terrain : 1, rue des Alpes
Superficie : 3035 m²

Référence : DP 068 061 16 F0030
Demandeur : HAENLIN Sandra
Objet : Clôture & portail
Localisation du terrain : Section 01 & 17 Parcelles 88 & 245
Adresse du terrain : 27, rue de Hésingue
Superficie : 933 m²

Référence : DP 068 061 16 F0031
Demandeur : SIMON Jean
Objet : Ajout d'une lucarne
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 214
Adresse du terrain : 4a, rue des Vergers
Superficie : 926 m²

• **Déclaration préalable refusée**

Référence : DP 068 061 16 F0026
Demandeur : HAENLIN Sandra
Objet : Clôture & portail
Localisation du terrain : Section 01 & 17 Parcelles 88 & 245
Adresse du terrain : 27, rue de Hésingue
Superficie : 933 m²

- **Permis de construire acceptées**

Référence : PC 068 061 16 F0004
 Demandeur : LACK Régis / MEYER Egizia
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 295 / 299
 Adresse du terrain : Rue de Hégenheim
 Superficie : 588 m²

Référence : PC 068 061 15 F0007 M01
 Demandeur : LE GRELLE Alain
 Objet : Maison individuelle & piscine
 Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 121, 122, 123
 Adresse du terrain : Rue de Hégenheim
 Superficie : 880 m²

Référence : PC 068 061 16 F0001 M01
 Demandeur : SIMON Pierre
 Objet : Ajout d'un auvent
 Localisation du terrain : Section 03 Parcelles 46, 50, 51
 Adresse du terrain : Kleinfeld
 Superficie : 2100 m²

- **Certificat d'urbanisme accepté**

Référence : CUa 068 061 16 F0003
 Demandeur : Me BAEUMLIN Catherine Notaire à Altkirch
 Localisation du terrain : Section 05 Parcelle 75
 Adresse du terrain : 25 vieille rue de Hagenthal
 Superficie : 839 m²

8.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE / SPORT

Mme le Maire remercie tous les conseillers qui ont participé au petit déjeuner, cela a été une réussite comme d'habitude et il a été très agréable de voir que l'équipe a parfaitement fonctionné.

8.4 C.C.A.S.

Mme HECHT indique qu'au cours du petit déjeuner citoyen du 10.7.2016, le lâcher de ballons et la séance de maquillage ont été un plein succès. Une cinquantaine de ballons sont partis vers l'ouest.

8.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme HECHT fait savoir que le bulletin municipal sortira cette année-ci en septembre. La prochaine réunion se tiendra mi-août.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ **C.A.3.F.**, le 22.06.2016 : Approbation du schéma de mutualisation suite à l'avis des 10 communes, convention GRPT commandes avec le syndicat mixte pour l'aménagement du Technoport en vue du lancement des marchés de maîtrise d'œuvre urbain relatif au projet « Quartier du Lys et Technoport », projet qui sera présenté au Conseil de la CA3F à la rentrée, achat de terrains sur la commune de Hésingue pour prévoir le contournement Hésingue/Hégenheim (avant la Poste), fixation des tarifs pour le service déchets, nouvelles housses et films polyéthylène 75 € TTC et 85 € TTC la tonne, fusion : nouveau nom : St-Louis Agglomération Alsace 3 frontières. Logo: couleur verte pour la nature, bleue pour le Rhin; nombre de sièges 78 au total, Buschwiller aura un seul siège (dont 1 suppléant)
- ✓ **C.A.3.F. Energie Climat**, le 29.6.2016 : Alter Alsace Energies propose un nouveau service aux collectivités dont le but est d'identifier les possibilités d'économie d'énergie dans les bâtiments publics. Ce service comporte une analyse technique de l'installation pour détecter d'éventuelles erreurs de montage ou de programmation, et un suivi sur un an des consommations d'eau, électricité, chauffage. Les résultats sur le plan national ont

montré qu'il est possible d'économiser en moyenne 13 % de coûts d'énergie. Ce service coûte 570 € par bâtiment, quelle que soit sa taille, moins les subventions, restent 220 € par bâtiment pour la collectivité.

Autre service proposé par Alter Alsace Energies: les écogestes, des gestes écologiques simples au quotidien. Bartenheim a servi de cobaye et en est extrêmement enchanté. Atelier d'environ 2 h, très pratique et très concret, il n'y a eu que des réactions positives. M. Thierry Litzler va proposer à la CA3F d'offrir ce service gratuitement d'ici fin 2020 aux 40 communes de la communauté d'agglo, à raison d'un atelier par trimestre. Réglementation: obligation de contrôler et vérifier la qualité de l'air intérieur dans les ERP (Etablissements recevant du public); il s'agit principalement de rechercher et éliminer les polluants volatils toxiques, comme par ex. le formaldéhyde et le benzène ou encore les moisissures; ce sera obligatoire en 2018 pour les crèches et écoles élémentaires, en 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements du second degré, 2023 pour les autres ERP.

- ✓ **ETB:** réunion plénière du 24.6.2016: Thème d'actualité: le président du conseil consultatif a invité son collègue, le ministre de l'Economie Christoph Brutschin, à référer sur le thème "Brexit, les conséquences possibles sur le périmètre des 3 pays: M. Brutschin rappelle que la Grande Bretagne n'est entrée dans l'Union Européenne qu'en 1973 sous Georges Pompidou, car le G^{al} de Gaulle s'y était toujours opposé. Le "non" est principalement un rejet du pouvoir de Londres par le reste du pays. Le problème pour notre région est que les négociations de la Suisse avec l'UE concernant la mise en pratique de l'initiative contre l'immigration de masse sont repoussées à des dates lointaines; ceci engendre des incertitudes chez les acteurs économiques qui remettent leurs investissements à plus tard, ne sachant pas s'ils peuvent continuer à compter sur les frontaliers ou non. Le Brexit devrait servir d'alarme à l'UE en qui beaucoup de gens n'ont plus confiance, car ils ont l'impression que beaucoup de décisions sont prises par-dessus leur tête, loin de là où elles vont être mises en œuvre. L'ETB est un excellent exemple qu'il est possible de travailler en commun par delà les frontières en élaborant ensemble des solutions ici, pour les gens d'ici.

Résolution "Ouvrir des chemins professionnels transfrontaliers" élaborée en commun par trois commissions: cette résolution est adoptée à l'unanimité. Excellente présentation sur le thème de les difficultés de recrutement de personnel qualifié: Ets ARaymond, fournisseur industriel de systèmes de fixation rapide, créé en France, expansion en Allemagne et bien au-delà: ARaymond mise sur la formation en alternance; entre 2005 et 2012 184 apprentis ont été formés, dont 74 % sont restés dans l'entreprise. Dans les trois pays, les métiers technologiques souffrent d'un déficit d'image, par exemple pour 4 places d'apprenti-opérateur industriel il y a eu 5 candidatures, alors que pour 1 place d'apprenti-informaticien il y en a eu 150. Les jeunes ne sont pas non plus prêts à se déplacer, plutôt que de déménager ils préfèrent rester chez eux, au chômage.

- ✓ **CA3F commission de la promotion de la langue alsacienne, le 29.06.2016 :** le bilan avec M. LUDWIG est positif
- ✓ **SCOT, le 30.06.2016 :** Nous avons travaillé avec le nouveau bureau d'étude qui a été mandaté pour la révision du SCOT. Ils avaient beaucoup de questions comme ils redémarrèrent à zéro.
- ✓ **SIAEP, le 05.07.2016 :** Le grand chantier cette année sont les travaux à Buschwiller.

10. DIVERS

- ✓ La Commune soutient la candidature de M. Bernard BOEGLIN en qualité de délégué EBM.
- ✓ Mme le Maire indique qu'une bouteille de vin a été offerte à M. Patrick HEINIMANN pour le féliciter de ses 10 années au service de la Commune. Elle précise que M. HEINIMANN a refusé ce cadeau et l'a rapporté en mairie.
- ✓ Mme le Maire félicite M. Jacques DUCRON pour ses 50 ans et lui offre une corbeille garnie au nom de la Commune.
- ✓ Mme le Maire souhaite bonnes vacances à l'ensemble de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 50

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 20.06.2016
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2016
2. ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT
3. ELECTION D'UN CONSEILLER DELEGUE
4. COMMISSIONS COMMUNALES
5. COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
6. AFFAIRE FINANCIERES
7. DIVERS TRAVAUX
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
10. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller	...	
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller	...	C.WILLER
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		